



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 17 Mai 2021 DELIBERATION

Rapportrice : Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : M. Jean CONTOU-CARRERE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 31

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET,
M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE,
M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,
M. Iñaki ECHANIZ,
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY,
M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO,
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE.

Etaient absent-e-s :

- M. Patrick MAILLET,
- Mme Céline BODET.

7 - MOBILITÉ : TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN DANS LE CADRE DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS (LOM)

Au cours de sa séance du 18 mars 2021, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn, en application de la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, dite LOM, a approuvé à l'unanimité le transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du Haut-Béarn afin qu'elle devienne « autorité organisatrice de la mobilité locale » sur son périmètre. Cette prise de compétence prendra effet au 1^{er} juillet 2021.

Conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur cette prise de compétence dans les trois mois suivant la notification de cette délibération.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 5 mai 2021,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **30 voix pour, 1 abstention (Mme Carine NAVARRO)**,

- **DECIDE** d'approuver le transfert de la compétence Mobilité à la Communauté de Communes du Haut-Béarn afin qu'elle devienne « autorité organisatrice de la mobilité locale » sur son périmètre, à effet du 1^{er} juillet 2021,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser cette délibération au Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn pour suite à donner,
- **DIT** que les conditions du transfert devront prévoir la continuité de prises en charge financières concourant à la création et à l'amélioration des infrastructures communales liées à la mobilité, conformément aux dispositions de la délibération du 20 décembre 2016, cela eu égard aux charges de centralité que la Commune supporte.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 17 Mai 2021.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 20/05/2021




Bernard UTHURRY



